





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-238**

**Séance publique du**

**28 juin 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190628- lmc1155518-DE-1-1
Date de signature : 03/07/2019
Date de réception : mercredi 3 juillet 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction du Recrutement et  
Développement des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2019

-----

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

**1/ Résorption de l'emploi précaire**

La Ville poursuit sa politique de résorption de l'emploi précaire. A ce titre, il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT TECHNIQUE	23	23	<i>Création</i> de vingt-trois emplois d'adjoint technique à 100% <i>Suppression</i> de dix emplois d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe, de quatre emplois d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, de quatre emplois d'agent de maîtrise et de cinq emplois d'agent de maîtrise principal à 100%

## 2/ Réussite à concours

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b>Création</b> d'un emploi de technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe à 100% <b>Suppression</b> d'un emploi de technicien territorial à 100%
GARDIEN ET BRIGADIER	2	2	<b>Création</b> de deux emplois de gardien et brigadier à 100% <b>Suppression</b> de deux emplois d'adjoint technique à 100%
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 40% <b>Suppression</b> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 40%

## 3/ Plan de recrutement 2019

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
BIBLIOTHECAIRE	1	1	<b>Création</b> d'un emploi de bibliothécaire à 100% <b>Suppression</b> d'un emploi de bibliothécaire principal à 100%
REDACTEUR	1	1	<b>Création</b> d'un emploi de rédacteur à 100% <b>Suppression</b> d'un emploi de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100%
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	2	2	<b>Création</b> de deux emplois de technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe à 100% <b>Suppression</b> d'un emploi d'agent de maîtrise et d'un emploi d'agent de maîtrise principal à 100%
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à 100% <b>Suppression</b> d'un emploi d'adjoint administratif à 100%

## 3/ Dispositif d'apprentissage 2019

Afin d'anticiper les départs à la retraite et de maintenir notre investissement dans l'aide à la formation et à la professionnalisation des jeunes, il est proposé de continuer notre engagement et nos efforts sur la qualité et le niveau d'accueil des jeunes.

Pour concrétiser cette démarche tout en s'inscrivant dans la maîtrise budgétaire engagée par la Ville, il est prévu pour l'année à venir un effectif supplémentaire maximum de **5 jeunes en contrat d'apprentissage** de niveau CAP à Bac +2, en plus des 15 recrutements votés début 2019.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications d'emplois au tableau des effectifs induites par la résorption d'emplois précaires.  
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2019 toutes charges comprises à 27 720 € (vingt-sept mille sept cent vingt euros), somme imputable au budget de la Ville 2019 sur les lignes 64-131 « rémunération principale du personnel non titulaire » et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **APPROUVER** les modifications d'emplois au tableau des effectifs induites par les réussites à concours.  
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2019 toutes charges comprises à 2 580 € (deux mille cinq cent quatre-vingt euros), somme imputable au budget de la Ville 2019 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de la création et suppression d'emploi à l'effectif de la Ville pour le plan de recrutement année 2019.  
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2019 toutes charges comprises à 74 720 € (soixante-quatorze mille sept cent vingt euros), somme imputable au budget de la Ville 2019 sur les lignes 64-131 « rémunération principale du personnel non titulaire » et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de la mise à jour de l'enveloppe d'apprentissage 2019/2020.  
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2019 toutes charges comprises à 26 961 € (vingt-six mille neuf cent soixante et un euros). Cette somme est imputable au budget 2019, chapitre 920.20 article 64.17 pour la part rémunération et au chapitre 925.20 article 61.84 opération 0162 pour la part formation.  
A titre indicatif, pour l'exercice 2020 l'incidence financière s'élèvera toutes charges comprises à 53 922 € (cinquante-trois mille neuf cent vingt-deux euros).

DL.2019-238 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»